

VTT X-COUNTRY DE LANGEVIN / VILLE DE SAINT-JOSEPH

3^{ème} Manche – COUPE DE LA REUNION DE VTT-XCO 2020

Dimanche 23 Août 2020

LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE A LA REMISE DES RECOMPENSES

Lieu : Parcours de Santé – Langevin – SAINT-JOSEPH

Circuit de 4,500km

HORAIRES ET CATEGORIES :

06H30 : Accueil des participants et Emargement

Reconnaissance libre de 07H00 à 07H50

Aucune reconnaissance ne sera mise en place par l'organisation

Circuit Spécifique Jeunes : PL, PO, PU (Petit Circuit) :

08H00 :

Pré-licenciés	T	5 à 8min
Poussins	T	8 à 12min
Pupilles	T	12 à 20min
Benjamins	1T	20 à 25min
Grand circuit de 4,500km		

09H00 à 09H30 : Remise des récompenses des catégories Pré-licenciés à Benjamins

09H00 à 09H30 : Reconnaissance libre pour les grandes catégories

09H35	VAE	5T			
09H36	Minimes (G)	3T			
09H37	Dames Juniors-Séniors	3T			
09H38	Dames Minimes-Cadettes	2T			
11H15	Hommes, Espoirs, Masters 1	6T			
	Juniors	5T			
11H18	Masters 2-3	5T			
	Cadets	4T			

Mise en grille : 15 mn avant chaque départ.

MONTANT DES ENGAGEMENTS :

● Licenciés FFC : 12€, +25€ / plaque (avec Puce Electronique) si oublié

● Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins : 6€

●

● Non licenciés / OPEN (18ans+) : 25€ (soit 20€+5€ de caution de plaque).

Certificat médical de moins de 1 an obligatoire.

Transmettre : Nom, Prénom, Date Naissance, Téléphone, Adresse Postale.

Les Non Licenciés courent dans leur catégorie d'âge

Les Non Licenciés VAE courent pour le scratch VAE.

● Tout licencié ayant oublié sa Plaque de Cintre 2020 (N° attribué lors des différentes épreuves 2020) devra payer 25€ pour l'acquisition d'une nouvelle (Plaque avec Puce Electronique).

Inscriptions obligatoires sur : www.webservices.re avant le vendredi 21.08.2020 – 12H00.

Pour les non licenciés : uniquement les coureurs non licenciés en 2019 et avant.

Rappel : *Tout coureur doit connaître le règlement de la coupe régionale XC. Tout compétiteur qui prend part à une épreuve doit utiliser du matériel et un équipement de sécurité conformes aux normes en vigueur.*

Aucune reconnaissance n'est autorisée sur le parcours pendant les épreuves.

LES ZONES DE DEPANNAGE et DE RAVITAILLEMENT seront identifiées

Tout coureur lauréat d'une récompense doit obligatoirement être présent au protocole. En cas d'absence il n'y aura aucune possibilité de récupérer une récompense après l'épreuve.

ARBITRES : MASCAREL Marie Annick, DUDON Karine, GOULJAR Eddy.

Arbitres Adjoints : BARET Arsène, ESPARON Gianni.

L'Organisation de réserve le droit de toute modification.

Coupe de La Réunion de VTT-XC 2020 : le classement final se fera sur 08 courses (07 manches + 01 championnat).

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation Fédérale (FFC).

BONNE COURSE A TOUS

Organisateur : Vélo Club de Saint-Joseph – Contacter : LEBON Marie Jeantelle 0692 68 71 31